

## RÉUNION DU 11 MARS 2022

\*\*\*\*\*

Convocation le 03 mars 2022.  
Compte-rendu affiché le 14 mars 2022.

---

L'an deux mil vingt deux, le onze mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur TAUFOR Hubert Maire.

Etaient présents : TÉTU Bernard, LUCAS Marie-Paule, DELIGNIERES Colette, DUVAL Jean-Paul, MARQUIS Amandine, DELIGNIERE Amandine, MAURICE Olivier, LOMBARD Laurent et SIMON Sandy.

Absents excusés: CONTE Mathieu (pouvoir à TAUFOR Hubert), VITRY Elodie (pouvoir à TÉTU Bernard), DE LA LLAVE Michel (pouvoir à MAURICE Olivier).

Secrétaire de séance : TÉTU Bernard.

La séance est ouverte à 18 h 30.

Monsieur le Maire demande le rajout à l'ordre du jour des points suivants : Règlement des factures d'investissement, renouvellement du contrat collectif d'assurance des risques statutaires 2022-2025.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents.

### **I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL PRÉCÉDENT**

Le compte rendu du précédent conseil ne fait l'objet d'aucune remarque et est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **II – REGLEMENT DES FACTURES D'INVESTISSEMENT**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1612-1, en l'absence d'adoption du budget avant le 1<sup>er</sup> janvier, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

Après avoir entendu les explications de monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité des présents monsieur le Maire à engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget.

### **III – RENOUELEMENT DU CONTRAT COLLECTIF D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES 2022-2025**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a, par la délibération du 15 décembre 2017, adhéré le 01/01/2018 à un contrat d'assurance statutaire souscrit par le Centre de Gestion de la Somme garantissant

les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986. Il précise que ce contrat est arrivé à échéance le 31/12/2021 et qu'il est nécessaire de le renouveler.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'accepter la proposition suivante :

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet du 01/01/2022 au 31/12/2025)

Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) immatriculés à la C.N.R.A.C.L.

Risques garantis : Décès, accident de service et maladie imputable au service ; maladie ordinaire (franchise 10 jours fermes par arrêt), longue maladie, maladie de longue durée, Maternité-Paternité-Adoption, maintien du demi-traitement sur la base du décret 2011-1245.

Conditions : base de couverture = traitement brut indiciaire + NBI, au taux de 8.10%.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer les conventions en résultant.

#### **IV – CONTRACTUALISATION DE PRETS DE FINANCEMENT**

Lors de la dernière réunion de conseil, une présentation des besoins en emprunts avait été réalisée. Pour rappel, il avait été proposé de retenir le principe de contracter un prêt à taux fixe sur une durée de 15 ans pour un montant de 215 000 € et un prêt à court terme (Avance TVA/subvention -36 mois) pour un montant maximum de 365 000 €.

Après consultation de plusieurs établissements bancaires, plusieurs propositions ont été établies :

	Durée	Taux	Échéances trimestrielles	Intérêts cumulés
Crédit agricole	10 ans	1,40%	5769,41€	15776,48€
Caisse d'épargne	10 ans	1,40%	5769,41€	15776,40€
Crédit agricole	15 ans	1,63%	4046,49€	27789,39€
Caisse d'épargne	15 ans	1,63%	4046,49€	27789,40€

Après avoir entendu les explications de monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal retient à l'unanimité des membres présents la proposition du Crédit Agricole sur 15 ans et le prêt avance TVA/subventions de 365 000 €.

#### **V – ACHAT DE MATERIEL DE TONTE**

Il est nécessaire d'investir dans du matériel de tonte pour le terrain de football et pour le village. Monsieur Tétu présente aux membres du conseil municipal plusieurs propositions :

Société	Type de machine	Marque et type	Type		Puissance moteur	largeur coupe	Prix HT	Prix TTC	Choix Bernard Vincent
			moteur	carburant					
Société GDM	Tondeuse conducteur marchant	Etésia LKX2	Kawasaki	Essence	3,9 cv 179 cm <sup>3</sup>	53 cm	2 790,00 €	3 348,00 €	2
	Tondeuse autoportée	Husqvarna P525D	Kubota	Essence	25cv	132 cm	13 253,50 €	15 904,20 €	1
Société Deboffe	Tondeuse conducteur marchant	Toro 22280	Kawasaki	Essence	179 cm <sup>3</sup>	53 cm	1 395,00 €	1 674,00 €	1
	Tondeuse autoportée	Iseki SF 310		Diésel	31 cv	152 cm	21 000,00 €	25 200,00 €	3
Société Lambin	Tondeuse conducteur marchant	AS 510	Briggs et stratton	Essence	4 cv 190 cm <sup>3</sup>	51 cm	1 750,00 €	2 100,00 €	3
	Tondeuse autoportée	Toro Z 6000	Kawasaki	Essence	25 cv	152 cm	14 280,00 €	17 136,00 €	
	Tondeuse autoportée	Husqvarna P525D	Kubota	Essence	25 cv	155 cm	15 990,00 €	19 188,00 €	2

Après en avoir délibéré, le conseil retient à l'unanimité des membres présents la proposition de la société Deboffe pour la tondeuse conducteur marchant et la société GDM pour la tondeuse autoportée.

## VI – QUESTIONS DIVERSES

Passerelle benne à déchets verts : Monsieur Lombard a déjà contacté diverses entreprises pour obtenir des devis. Ces travaux seront présentés plus en détail dans la commission cadre de vie.

Madame Vitry rejoint l'assemblée à 19h20.

Commission animation : Madame Lucas fait le point sur les animations médiathèque avec des ateliers complets. La quinzaine sur la Préhistoire a reçu environ 200 personnes pour l'exposition avec des retours très positifs. Les futures animations sont présentées.

Commission travaux : atelier communal, terrain multisports (calendrier à définir, choix des couleurs des matériaux), réflexion PLU (modification simplifiée)

Une réunion va être programmée dans les prochains jours.

Commission cadre de vie : fleurissements (des primevères vont être plantées pour mettre de la couleur dans les massifs, préparation des plantations de l'été, de nouvelles haies ont été plantées).

SISCO : nouveaux investissements : chauffeuse pour les maternelles, copieur, étude de rééquipement sur le local du matériel

La CCID va être réunie très prochainement pour l'étude des listes non bâties et bâties de l'exercice précédent.

Commission des listes électorales : réunion prévue le 18 mars

Monsieur Lombard pose la question suivante : La dernière coupure d'électricité pendant près de 24 h ne montre-t-elle pas la nécessité d'avoir une communication réactive et réactualisée sur le net (site internet, réseau social...) ? Une réflexion sur ce sujet sera ajoutée à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la commission animation.

La séance est levée à 20h30.